

l'armoirie (il faut employer ce mot faute d'autre) soit conforme à l'état politique ou bien autorisée ou décrite par acte officiel.

Revenons à nos observations :

1° Il est vrai que Géliot et autres donnent des armoiries à tout le monde, même à Alexandre-le-grand et à Adam et pourtant ne sont-ils pas malgré cela dans le vrai lorsqu'ils blasonnent pour des Etats ou des personnes d'une époque plus rapprochée ?

Cette manie n'est-elle pas une espèce de formule pour abuser le vulgaire comme les vieux termes de justice ou de médecine qui n'en imposaient à aucune des personnes éclairées du temps ? Du reste vous remarquerez, Monsieur, en relisant avec soin, que je ne donne qu'avec bien des réticences les armoiries de Lyon-Bourgogne et de Lyon sous les archevêques.

Mon but est de dire: sous les rois de Bourgogne, si Lyon se souciait d'avoir des armoiries, selon tel auteur, elles étaient : de gueules au lion d'or, au chef bandé d'or et de *gueules* de six pièces, ce qui n'est pas tout à fait conforme à ce qu'on a dit jusqu'à ce jour, et cela m'a conduit à faire un peu d'histoire et à chercher la filiation de ces armoiries jusqu'à celles de 1320.

2° Vous avez la bonté de me rappeler mon erreur au sujet de la cession du comté de Lyon comme dot de Mathilde; elle est impardonnable après les preuves que vous me citez.

3° Il y a certainement beaucoup d'arbitraire dans les symbolismes d'émaux ; mais ce n'est peut-être pas une raison pour les repousser lorsqu'ils sont conformes au bon sens ; l'or a partout le pas sur l'argent.

4° Venons à l'anecdote d'Ame de Talaru, si elle est vraie, elle prouverait que, suivant Paradin, les archevêques avaient déjà donné des armoiries à la ville de Lyon, et qu'Ame de Talaru était courroucé parce que MM. les Lyonnais avaient ajouté le chef de France et s'étaient permis, sans son agrément, de les faire sculpter aux portes de la ville. Ce courroux était bien naturel. Je vous le répète, l'armoirie de ville est pour moi une marque dont le chef peut expliquer l'état politique auquel la ville est assujettie, et non un privilège de noblesse.